

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Betty CARVOU - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLEN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Sébastien BARLES représenté par Aïcha SIF - Mireille BENEDETTI représentée par Michel ROUX - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Anne MEILHAC - Sabine BERNASCONI représentée par Pierre LAGET - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Jacques BOUDON représenté par Marc FERAUD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Philippe KLEIN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA

représenté par Doudja BOUKRINE - Saphia CHAHID représentée par Laurence SEMERDJIAN - Philippe CHARRIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Betty CARVOU - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Christian DENANS représenté par Anne REYBAUD - Bruno GILLES représenté par Catherine PILA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Nathalie LEFEBVRE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Louis VINCENT - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Didier REAULT - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Yves MORAINÉ représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Christian AMIRATY - Patrick PAPPALARDO représenté par Eléonore BEZ - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Agnès PEYRONNET représentée par Vincent LANGUILLE - Patrick PIN représenté par Michel ILLAC - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Denis ROSSI représenté par David GALTIER - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Paul SABATINO représenté par André MOLINO - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Solange BIAGGI - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Romain BRUMENT - Laure-Agnès CARADEC - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Sylvaine DI CARO - Monique FARKAS - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jessie LINTON - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Pascale MORBELLI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nathalie TEISSIER représentée à 10h25 par Christian PELLICANI - Gérard AZIBI représenté à 10h41 par Lisette NARDUCCI - Caroline MAURIN représentée à 11h29 par Alexandre DORIOL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard FRAU à 11h08 - Corinne BIRGIN à 11h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-020-18593/25/CM

■ Approbation des admissions en non-valeur de l'exercice 2025
140995

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 15 décembre 2022, le Bureau de la Métropole a approuvé la signature d'une convention avec le Comptable Public et la Direction Régionale des Finances Publiques relative aux conditions de recouvrement des produits locaux. Cette convention a pour objectif un meilleur échange d'informations entre la Métropole et le Service de Gestion Comptable de Marseille – Métropole AMP, de fiabiliser les données relatives aux créanciers, pour enfin améliorer le taux de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations).

La convention définit les diligences que le Comptable Public s'engage à accomplir avant de proposer à la Métropole l'admission en non-valeur. Cela permet au Comptable Public de mettre en œuvre une proportionnalité des actions au regard des montants à recouvrer et donc d'avoir une gestion plus efficiente du recouvrement en optimisant l'allocation de ses ressources. La Métropole est, quant à elle, assurée que pour chaque titre, des actions prédéfinies à l'avance sont mises en œuvre avant la proposition d'admission en non-valeur, et pourra motiver ses refus sur cette base contractuelle.

Dans le cadre de cette convention, en octobre 2024, le Comptable Public a transmis à la Métropole Aix-Marseille-Provence 35 listes de créances irrécouvrables pour un montant total de 1 928 498,00 euros.

Le Comptable Public demande l'admission en non-valeur (A.N.V.) des titres n'ayant pas reçu un dénouement financier favorable pour la Métropole, soit :

Budget	Libellé budget	Référence HELIOS N° Liste	Nature 6541
75000	Principal	6020940132	112 952,52 €
		6657860132	326 015,66 €
		6663660532	139 987,25 €
		7057310332	185 399,60 €
Total 75000			764 355,03 €
75015	Transport	5927220332	77 534,72 €
Total 75015			77 534,72 €
75018	Prévention et gestion des déchets	6014910132	37 233,79 €
		6694670932	83 320,05 €
		6832070132	32 075,58 €
		6972510232	28 784,36 €
		6980700432	20 730,98 €
		6982500132	44 910,43 €
		6989300332	32 412,16 €
		7043700532	29 465,87 €
		7133500132	22 040,66 €
		7135020532	17 515,59 €
		7140701432	18 061,21 €
		7142900532	19 323,15 €

		7143111332	19 579,48 €
		7144700632	18 332,59 €
		7147510332	19 607,01 €
		7168900832	46 506,98 €
		7168921032	22 954,22 €
		7169501232	26 604,29 €
		5990890332	79 883,05 €
Total 75018			619 341,45 €
75054	Immobiliers d'entreprises	6831471032	31 302,06 €
Total 75054			31 302,06 €
75061	Assainissement	5995692732	22 967,89 €
		6919500132	11 119,99 €
		6977300232	11 354,83 €
		7074590532	27 965,56 €
		7172100732	7 947,30 €
		7241340932	13 124,92 €
Total 75061			94 480,49 €
76300	Ports de plaisance	6831870132	145 491,37 €
		6911900132	72 123,50 €
		6912700332	34 907,50 €
		6916700532	88 961,88 €
Total 76300			341 484,25 €
Total général			1 928 498,00 €

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) n'implique pas l'abandon total de ces créances mais permet au Comptable Public d'optimiser la poursuite contentieuse en cessant les actions sur ces titres, pour concentrer ses moyens sur d'autres titres impayés.

Si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait au Comptable Public de faire toute diligence pour obtenir leur paiement. Le Comptable Public justifie pour chacun des titres proposés dans sa liste les poursuites réalisées et qui sont restées infructueuses ou partiellement infructueuses à ce jour.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Signé le 6 octobre 2025
Reçu au Contrôle de légalité le 8 octobre 2025
Publié le 08 octobre 2025

- La délibération FBPA 003-12804/22/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2022 approuvant la signature de la convention ordonnateur-comptable sur le recouvrement des produits locaux ;
- La délibération n° FBPA-039-15294/23/CM au Conseil Métropolitain du 7 décembre 2023.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces créances sont irrécouvrables, il convient de procéder à la régularisation auprès du Comptable Public par une proposition de mandatement.

Délibère

Article 1 :

Sont admises en non-valeur les créances listées dans les annexes jointes à la présente délibération pour un montant total de 1 928 498,00 euros. Ce montant est réparti par budget comme suit :

Budget	Libellé budget	N° Liste	Nature 6541
75000	Principal	6020940132	112 952,52 €
		6657860132	326 015,66 €
		6663660532	139 987,25 €
		7057310332	185 399,60 €
Total 75000			764 355,03 €
75015	Transport	5927220332	77 534,72 €
Total 75015			77 534,72 €
75018	Prévention et gestion des déchets	6014910132	37 233,79 €
		6694670932	83 320,05 €
		6832070132	32 075,58 €
		6972510232	28 784,36 €
		6980700432	20 730,98 €
		6982500132	44 910,43 €
		6989300332	32 412,16 €
		7043700532	29 465,87 €
		7133500132	22 040,66 €
		7135020532	17 515,59 €
		7140701432	18 061,21 €
		7142900532	19 323,15 €
		7143111332	19 579,48 €
		7144700632	18 332,59 €
		7147510332	19 607,01 €
		7168900832	46 506,98 €
		7168921032	22 954,22 €
		7169501232	26 604,29 €
		5990890332	79 883,05 €
Total 75018			619 341,45 €

75054	Immobiliers d'entreprises	6831471032	31 302,06 €
Total 75054			31 302,06 €
75061	Assainissement	5995692732	22 967,89 €
		6919500132	11 119,99 €
		6977300232	11 354,83 €
		7074590532	27 965,56 €
		7172100732	7 947,30 €
		7241340932	13 124,92 €
Total 75061			94 480,49 €
76300	Ports de plaisance	6831870132	145 491,37 €
		6911900132	72 123,50 €
		6912700332	34 907,50 €
		6916700532	88 961,88 €
Total 76300			341 484,25 €
Total général			1 928 498,00 €

Article 2 :

Les crédits pour l'admission en non-valeur s'élevant à 1 928 498,00 euros sont inscrits au Budget Principal pour 764 355,03 euros, Transport pour 77 534,72 euros, Prévention et Gestion des Déchets pour 619 341,45 euros, Immobiliers d'Entreprises pour 31 302,06 euros, Assainissement pour 94 480,49 euros et Ports de Plaisance pour 341 484,25 euros pour l'exercice 2025 au chapitre 65, nature 6541, code gestionnaire 1BUD, politique "appui et ressources", sous-politique "finances", programme "opérations financières".

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Suivi des transferts
Budget, Finances, Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Jean-Pierre GIORGI